

Discours de Christelle Dubos
Assemblée générale de l'UNAF
Samedi 22 juin 2019

Madame la Présidente de l'UNAF, Chère Marie-Andrée BLANC,
Monsieur le Directeur général de la CNAF, Cher Vincent MAZAURIC,
Mesdames et messieurs,
Chers adhérents,
Chères familles,

C'est toujours un moment privilégié de rencontrer l'UNAF et ça l'est d'autant plus aujourd'hui, parce qu'une Assemblée générale est un temps un peu à part : celui de prise de recul, celui d'une prise de hauteur, qui permet de mesurer le chemin parcouru et de dessiner les perspectives à venir.

Mais avant toute chose, je voudrais vous remercier d'avoir été aussi présents et investis ces derniers mois, dans cette période inédite, dans cette période où la société tout entière s'est interrogée sur elle-même.

Vous avez porté la voix des familles, en mettant sur le devant de la scène leurs inquiétudes, leurs craintes et leurs difficultés quotidiennes.

Alors pour tout cela, je tenais à vous dire, aussi simplement que sincèrement, **un grand merci.**

Je dois aussi rappeler que même si elle en a le charme, cette journée n'est pas un premier rendez-vous : nous avons su tisser ensemble, **depuis plusieurs mois déjà**, une relation de confiance, à la fois exigeante et constructive, toujours au service d'une cause, celle des familles, celle de **toutes** les familles.

Vous avez placé cette Assemblée générale sous le signe de la démocratie participative, qui est, je crois, un enjeu vital pour la démocratie tout court.

La démocratie participative, au ministère des solidarités et de la santé, ça n'est pas un gadget, ça n'est pas une caution, **c'est notre seule méthode de travail**, parce que l'on n'apporte aucune vraie solution sans consulter, sans écouter et sans débattre.

Faire vivre cette démocratie participative, c'est tenir compte de l'expérience vécue et l'UNAF est un incroyable relais de cette expérience vécue, qui doit aiguiller les politiques sociales si l'on veut qu'elles soient pertinentes et efficaces !

Votre expertise est légitimement **sollicitée** et vous avez rappelé le renouvellement de votre partenariat avec la CNAF ainsi que le nouvel engagement pluriannuel avec la Direction générale de la cohésion sociale.

Voilà qui illustre bien la place de premier plan qui est la vôtre aujourd'hui dans la conception comme dans la mise en œuvre des politiques familiales.

Vous avez évoqué les corps intermédiaires, Chère Marie-Andrée BLANC : je crois que vous incarnez parfaitement ce rôle d'interface entre les pouvoirs publics et les familles.

Et si nous nous parlons toujours de manière franche et cordiale, c'est parce que votre combat en faveur des familles rencontre l'ambition que nous avons pour elles.

Vous parlez il y a un instant du rôle de l'UNAF dans la baisse significative des frais d'incidents bancaires.

Il se trouve que j'ai moi-même rencontré la **Fédération bancaire française** cette semaine et j'ai pu constater combien des changements d'approche se produisaient, **là, sous nos yeux**, notamment dans l'aide aux familles en situation de fragilité financière.

Nous faisons donc tous le même constat optimiste : les acteurs des solidarités tiennent compte aujourd'hui des réalités nouvelles et des nouveaux obstacles qui se présentent devant les familles.

Et je rends hommage à l'énergie que vous avez déployée en faveur des Points Conseil Budget, parce que ces Points Conseil Budget sont porteurs d'un grand espoir pour les familles qui sont dans l'impasse et je vais en dire quelques mots.

Le réseau de **points conseil budget** est expérimenté depuis janvier 2016.

150 point conseil budget seront ouverts ou confortés en 2019.

250 points conseil budget seront ouverts en 2020, pour que tous les Français puissent accéder à leurs services.

Ces services, variés, n'ont qu'un seul objectif : sortir de l'ornière les familles et tous ceux qui en ont besoin et qui demandent de l'aide.

La réalité est peut-être austère mais **elle ne doit pas interdire l'espoir.**

L'idée qui doit innover l'action des PCB, c'est donc bien celle d'un **accompagnement budgétaire de A à Z**, c'est-à-dire qui part d'une situation critique, d'une situation qui conduit une famille à demander de l'aide, jusqu'au rétablissement de son équilibre financier.

Pour le dire autrement, les PCB donneront des conseils personnalisés incluant la lecture de relevés de compte, avec tout un travail sur les frais bancaires, les modes de paiement, les économies d'énergie ; mais aussi l'élaboration de **stratégies sur-mesure** intégrant des « bons plans » et des bonnes pratiques.

Parce que gérer un budget, ça n'est pas une évidence pour tout le monde, que l'on ait beaucoup d'argent ou que l'on en ait moins d'ailleurs.

La stratégie pauvreté prévoit donc, au total, que 400 PCB seront ouverts sur le territoire.

Ce maillage territorial est l'une des clés du succès de ce dispositif nouveau, qui doit répondre de manière très concrète à des problèmes très concrets.

Les obstacles rencontrés par les familles sont **nombreux** et je crois qu'il faut **les regarder en face, un par un**, pour trouver des solutions adaptées. **Aucune famille ne doit être oubliée** et j'y suis très attentive.

Et je vous le dis, l'Etat regarde toutes les familles **avec la même attention**. Le Président l'a dit, la politique familiale Lors de sa conférence de sortie du Grand Débat, le Président de la République a en effet parlé de la nécessité de **relancer une politique familiale qui soit à la hauteur**.

- A la hauteur des transformations démographiques de notre pays, afin de contrer la baisse de la natalité que l'on observe depuis quelques années ;
- A la hauteur des changements sociétaux et de l'apparition de nouvelles formes de familles, au premier rang desquelles les familles monoparentales ne peuvent plus être considérées comme des exceptions.
- A la hauteur des modifications de nos modes de vie, où avoir deux parents qui travaillent est devenue une norme, et où se développent les horaires atypiques

J'en suis convaincue : c'est à nos politiques de s'adapter aux réalités des familles, et non l'inverse.

L'accueil du jeune enfant est donc une question centrale de la politique familiale.

Si un besoin se fait ressentir **dans toutes les familles**, de manière prégnante et pressante, c'est bien celui de la garde des enfants.

Nous travaillons donc, vous le savez, à l'amélioration de l'accès aux modes de garde, par une meilleure information et par une meilleure prise en charge.

J'ai présenté il y a quelques jours le **dispositif Pajemploi+**, qui illustre notre volonté d'aider les familles, en facilitant leur accès aux modes de garde.

Parce que devoir avancer en intégralité le salaire d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile, alors même que des aides existent, c'est bien souvent un obstacle insurmontable pour ces familles.

Pajemploi+ favorise leur **libre choix** dans la garde de leur enfant, quel que soit leur niveau de ressource, puisqu'il n'obligera plus les parents choisissant l'accueil individuel à faire l'avance des aides versées par les caisses d'allocations familiales.

C'est une mesure **pragmatique** et c'est une mesure de **bon sens**, parce que c'est une mesure qui se soucie du **quotidien des familles**.

Nous souhaitons aussi que **les parents isolés ne soient plus pénalisés dans leur accès à l'emploi**, parce que trop souvent ces parents, qui pour la plupart sont des femmes, doivent renoncer à leur carrière professionnelle.

Je vous le dis comme je le pense et comme nous le pensons tous ici : **ça n'est pas acceptable.**

Et ça n'est **pas acceptable non plus** de voir tant de mères de famille se battre pour obtenir ce qu'il leur revient de droit, et je veux bien entendu parler des pensions alimentaires.

Le Président de la République n'a pas éludé ce problème, qui est un problème d'ampleur puisqu'on estime que 30% des pensions alimentaires ne sont pas payées ou payées de manière irrégulière.

Nous voulons donc, conformément à ce qu'a annoncé le Président lors de la conférence de presse du 25 avril, conduire une **transformation** de ce système pour le rendre plus efficace avec des **solutions plus structurantes** que celles mises en place jusqu'à présent.

L'une de ces solutions structurantes, c'est **l'intermédiation**, qui dans bien des cas est indispensable.

Nous allons donc travailler à la mise en place d'un système où cette intermédiation deviendrait possible **dès juin 2020**, notamment après des incidents de paiement ou sur décision du juge, ce qui permet à la

fois de protéger les familles monoparentales, mais aussi de faire de la prévention sur les impayés.

Dans ce nouveau dispositif, dans certains cas encore à définir, les pensions alimentaires seraient versées par les Caf qui les prélèveraient auprès des débiteurs.

Je sais que l'UNAF s'est montrée favorable à cette intermédiation et je ne m'en suis pas étonnée, puisque ce dispositif vise d'abord à corriger une injustice, dont les premières victimes sont bien souvent les enfants.

Les enfants justement, ils sont vous au cœur d'une ambition renouvelée, voire même inédite, parce que nous savons que les premières années de la vie conditionnent toutes les autres.

Rétablir **l'équité** entre les enfants est donc l'une des priorités du gouvernement et un secrétaire d'Etat, Adrien Taquet, a précisément été nommé pour construire une politique de la protection de l'enfance à la hauteur de cet enjeu immense.

Nous savons que la pauvreté se transmet de générations en générations, comme un héritage teinté de malédiction.

Une approche **radicale** de la prévention de la pauvreté, c'est donc une approche « **à la racine** » et ce, dès la petite enfance, pour faire tomber les obstacles et anticiper tout ce qui peut générer des difficultés dont on ne se départit jamais vraiment.

Adrien Taquet et moi-même souhaitons être à la hauteur de cette exigence, en fixant le cadre des 1000 premiers jours de vie d'un enfant, parce que bien souvent, 1000 jours suffisent à jeter les dés d'une existence, et le Président de la République l'a d'ailleurs rappelé récemment, lors de sa conférence de presse.

Ces 1000 premiers jours de l'enfant, nous le savons, c'est une période cruciale pour sa santé et son développement. A l'entrée en CP, il y a un écart de **1000 mots** maîtrisés entre les enfants selon leur origine sociale. 1000 mots, ça n'est pas seulement un écart, c'est un trésor pour les uns, c'est un mur pour les autres.

L'investissement social n'est pas une dépense inutile, et choisir de former 600 000 professionnels de la petite enfance, c'est le signe d'une Nation qui regarde devant elle, qui prépare l'avenir et qui se donne les moyens de ses ambitions.

Les parents ne doivent pas être oubliés.

Parce que l'arrivée d'un enfant, c'est aussi un moment de grande **transformation de l'équilibre familial**. La lutte contre les inégalités de destin dès le plus jeune âge doit donc s'inscrire dans une **logique de parcours des parents**.

Et c'est pourquoi nous visons **l'ensemble des familles**, quels que soient leur typologie et leur niveau de vie. Accompagner les parents et prévenir leurs difficultés doit constituer le **socle de la politique de**

protection de l'enfance. C'est notre conviction et c'est tout le sens de notre action.

Enfin, je voulais vous remercier d'avoir mis l'accent sur le sujet fondamental de la **protection juridique des majeurs.**

Vous le savez, c'est un sujet qui a fait l'objet de nombreux travaux dans la période récente.

Je pense évidemment, en particulier, au rapport d'Anne Caron-Deglise, qui a été remis il y a quelques mois à Agnès Buzyn et Sophie Cluzel.

Ce rapport extrêmement complet dresse des pistes pour améliorer dans son ensemble un système qui, vous avez raison de le souligner, est trop souvent mal connu, voire mal aimé.

Pourtant, je voudrais le dire ici devant vous, ce système est l'une des marques les plus fortes d'une puissance publique qui sait protéger les plus vulnérables.

Je sais qu'Agnès Buzyn y est très attachée, tout comme les ministres chargées de la justice et des personnes handicapées. Il nous faut trouver le bon équilibre entre la promotion la plus forte possible de l'autonomie et la protection de ceux qui en ont besoin.

Concrètement, un certain nombre de mesures qui ne sont pas que symboliques – par exemple s'agissant du droit de vote des majeurs

protégés – ont déjà été adoptées dans la loi de programmation et de réforme pour la justice.

Nous continuons le travail, à travers une feuille de route interministérielle pour la période 2019 -2022, qui sera présenté prochainement.

Soyez en tout cas tout à fait assurés que la protection juridique des majeurs sera un axe fondamental de la réforme à venir du grand âge, qui fera l'objet d'un projet de loi présenté à la fin de l'année.

Mesdames et messieurs,

Quelques mois après l'éclatement d'une crise sociale sans précédent, je crois plus fermement que jamais que les solidarités doivent être **au cœur** des réponses apportées à ce malaise, que les solidarités doivent être **un moteur** dans la reconstruction d'un lien qui semble parfois s'être rompu.

Evidemment, nous devons tenir compte des **changements de physionomie des familles**, alors qu'un quart des familles de notre pays est aujourd'hui constitué de familles monoparentales et que les mères isolées resteront une image forte des mobilisations de ces derniers mois.

Mais tenir compte de ces changements et venir en aide aux plus précaires n'enlève rien à l'attention que nous portons à **toutes** les familles.

Je n'avance pas masquée et cette conviction d'une politique familiale résolument universelle est forte et sincère.

Dans la mission que je mène, pour porter des politiques sociales à la fois ambitieuses et innovantes, au service des familles et dans le respect des principes auxquels nous sommes tous très attachés, je sais que l'UNAF est un partenaire solide, constructif, et c'est pourquoi je tenais à être présente parmi vous aujourd'hui.

Je vous remercie.